

A qui de droit

Renens, le 9 décembre 2025

V/réf :

N/réf : 5302/10'144c

Traité par : C. BAUD/ABPI

Concerne : Commune de Vevey**Plan d'affectation " Nord-Ouest " à Vevey – Retranscription des dangers d'inondation**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous confirmons que nous avons collaboré avec le bureau Urbaplan SA à Lausanne et la Commune de Vevey pour la retranscription des dangers naturels dans le Plan d'affectation "Nord-Ouest" (plan, règlement et rapport 47OAT) de la commune de Vevey (selon dernier échange et validation en date du 9.12.2025).

Nous confirmons que les mesures préconisées dans notre rapport établi le 18 novembre 2025 (réf. 5563/4026c) sont à jour conformément aux données disponibles (carte de dangers, fiche de scénario, etc.).

Cette collaboration, basée sur le guide pratique cantonal en la matière, a permis de délimiter les secteurs de restrictions propres à l'aléa inondation et de définir le dispositif réglementaire ad hoc.

Bureau :

Gruner SA

Aléa considéré :

Inondation par les cours d'eau

Signatures :

Pierre-Adil Abdelmoula
Chef de projet

Coraline Baud
Ingénierie de projet